



# CONSTAT D'ACCIDENT DE GOLF

## INSTRUCTIONS

Pour éviter des échanges de correspondances inutiles, merci de respecter les Instructions suivantes :

- 1/ Joindre la photocopie de la licence de la victime et/ou du joueur responsable ;
- 2/ Le constat doit être rempli de façon très précise et signé par les différentes parties ;
- 3/ En tant que victime d'un accident corporel, vous devez transmettre un certificat médical descriptif des blessures, et les notes de frais médicales des premiers soins
- 4/ En tant que victime d'un accident matériel, vous devez faire parvenir le devis des réparations.

## ACCIDENT

Date : ..... Heure : .....

Lieu (Golf) : ..... N° de Trou : .....

Témoin(s), nom et adresse (obligatoire) : .....

.....

.....

## JOUEUR AUTEUR de L'ACCIDENT

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville.....

N° de licence ..... Index ..... Nom du Club .....

Email .....@..... GSM .....

### CIRCONSTANCES de L'ACCIDENT

(à indiquer très précisément : position de l'auteur de l'accident, position de la victime, lieu de l'impact, dégâts matériels constatés, ...)

.....

.....

.....

.....

.....

Je soussigné(e), Mr ou Mme ..... reconnais la véracité des faits rapportés\*

Fait le ...../...../..... Signature :

\* Toute fausse déclaration est susceptible d'engager la responsabilité de son auteur

## JOUEUR VICTIME de L'ACCIDENT

Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville.....

N° de licence ..... Index ..... Nom du Club .....

Email .....@..... GSM .....

**ETES VOUS VICTIME d'un ACCIDENT CORPOREL  ou/et MATERIEL  :**

*(indiquer : blessures apparentes, casse matériel de golf, ...)*

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Je soussigné(e), Mr ou Mme ..... reconnais la véracité des faits rapportés\*

Fait le ...../...../..... Signature :

*\* Toute fausse déclaration est susceptible d'engager la responsabilité de son auteur*

## CROQUIS EVENTUEL de L'ACCIDENT



## DECLARATION DU CLUB

***La déclaration initiale de sinistre doit être faite par le Club auprès de la FRMG dès que possible et au plus tard dans les 48 heures de la survenance de l'accident.***

Signature et cachet  
du Responsable du Club :